

Karine Hébert et Julien Goyette (dir.). *Entre disciplines et indisciplines : le patrimoine*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Nouveaux patrimoines », 2018, 217 p.

Joanne Burgess et Paul-André Linteau (dir.). *Histoire et patrimoine : pistes de recherche et de mise en valeur*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Chaire Fernand Dumont sur la culture », 2019, 236 p.

Patrice Groulx

Volume 20, Number 1-2, Fall 2019, Spring 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1075438ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1075438ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1492-8647 (print)

1927-9299 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Groulx, P. (2019). Review of [Karine Hébert et Julien Goyette (dir.). *Entre disciplines et indisciplines : le patrimoine*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Nouveaux patrimoines », 2018, 217 p. / Joanne Burgess et Paul-André Linteau (dir.). *Histoire et patrimoine : pistes de recherche et de mise en valeur*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Chaire Fernand Dumont sur la culture », 2019, 236 p.] *Mens*, 20(1-2), 229–235.
<https://doi.org/10.7202/1075438ar>

Tous droits réservés © Mens, 2021

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

colloques ou s'inscrive en notes en bas de page, ses écrits ne sont plus considérés comme constitutifs du récit historique dominant.

De taille modeste, *Thomas Chapais, historien* comporte quand même sa part de répétitions, ce qui freine par moments la progression de l'argumentaire. Bien qu'il respire parfois l'académisme, le style est d'une clarté infaillible. Par ailleurs, s'il est vrai, comme l'auteur le rappelle à plusieurs reprises, que les carrières historienne et politicienne de Chapais sont d'un seul tenant, on comprend à quel point isoler l'historien constitue une forme de mutilation, certes légitime d'un point de vue intellectuel, mais non moins cruelle. Bien que le politicien et le journaliste fassent l'objet d'une certaine attention dans l'ouvrage, l'unité de l'œuvre et de la vie de Chapais est encore à compléter. Enfin, on peut regretter que la prise en compte du providentialisme de Chapais ne s'accompagne pas d'une discussion plus poussée de son catholicisme.

Longtemps, l'historiographie québécoise s'est fait du tort en désavouant les productions dans lesquelles elle n'arrivait pas à se reconnaître spontanément. L'ouvrage de Damien-Claude Bélanger contribue à lever cette autocensure. Elle redonne à Thomas Chapais sa juste place dans le panthéon de l'historiographie au Québec.

— Julien Goyette

Université du Québec à Rimouski

Karine Hébert et Julien Goyette (dir.). *Entre disciplines et indiscipline : le patrimoine*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Nouveaux patrimoines », 2018, 217 p.

Joanne Burgess et Paul-André Linteau (dir.). *Histoire et patrimoine : pistes de recherche et de mise en valeur*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Chaire Fernand Dumont sur la culture », 2019, 236 p.

Les recherches, publications et colloques auxquels donne lieu le système patrimonial sont issus d'une pluralité de disciplines. Les deux livres dont nous rendons compte ici illustrent diverses dimensions d'un

champ d'étude où l'on peine à trouver un paradigme central. Paradoxalement, signalent Karine Hébert et Julien Goyette, les regards portés sur le patrimoine sont si diversifiés que « l'identité sociale des chercheurs en patrimoine sous la forme d'une profession ou d'une discipline autonome, reste à imaginer » (p. 10). De fait, les situations exposées révèlent la puissance des *ethos* disciplinaires et confirmeront que « les disciplines ne se partagent pas tant un objet patrimonial unifié qu'elles ne s'en créent un à leur mesure » (p. 16).

Un territoire convoité

L'ouvrage de Hébert et de Goyette propose des textes présentés à l'occasion d'une journée d'étude portant sur l'apport de plusieurs disciplines¹ au patrimoine. Il témoigne de l'éclatement d'une idée qui n'émerge dans aucune définition commune, et dont les formes sont qualifiées par les disciplines qui les observent (patrimoine architectural, littéraire, naturel, etc.). Dans cette *terra* apparemment *nullius* où elles ont été convoquées, les disciplines se côtoient et jouent du coude. Mais se rencontrent-elles pour collaborer?

Dans le premier article, Karine Hébert et Julien Goyette retracent le parcours historique de la disciplinarisation inachevée du patrimoine; nous y reviendrons. Puis, Jean-Yves Andrieux montre le riche trajet d'un historien marginal tâtant très tôt de l'architecture, de l'urbanisme et des vestiges industriels. Les géographes Guy Mercier et Guillaume Marie traitent tour à tour de l'évolution d'une ville patrimoniale (Québec) et de la spatialisation d'un paysage (le Finistère), analysant leur patrimonialisation. Sociologue de l'environnement, Nathalie Lewis

¹ Pour l'historien des sciences Camille Limoges, les disciplines sont avant tout « des appareils organisationnels voués à la formation et au contrôle, à la sanction de compétences, aux habilitations, aux certifications professionnelles, à la promotion et à la protection des carrières, et surtout peut-être au contrôle des ressources matérielles et financières ». Une discipline n'est pas la science, mais le système encadrant la recherche et l'enseignement (« Les sciences humaines : plaidoyer pour une libre circulation », dans Marcel Rafie et François Blanchard (dir.), *Les sciences humaines : état des lieux*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 151).

aborde le patrimoine sous l'angle des constructions identitaires, tout en accordant un moment de réflexion à l'importance des législations dans ce processus ainsi qu'à l'évolution des disciplines face à l'objetture. Avec l'amère impression que la muséologie n'a plus sa place dans les musées et qu'elle reste isolée dans les sciences humaines, l'ethnologue Philippe Dubé suggère que cette discipline emprunte la posture des sciences sociales plutôt que celle des sciences historiques. Marie-Blanche Fourcade décrit une enquête-action mise au service de la patrimonialisation d'Arvida, l'ethnologue jouant le double rôle de chercheuse et de promotrice. Dans la microanalyse du cas de la municipalité de l'Isle-Verte, Jean-René Thuot confirme que la pluralité et la réécriture des discours sur l'histoire du lieu reflètent des rapports conflictuels dans la mémoire locale. La contribution de Claude La Charité montre l'extrême plasticité de la notion de patrimoine; en traitant du défi posé par l'étude des bibliothèques laissées en héritage et de celui posé par la dématérialisation du livre, il propose de remplacer la notion de patrimoine « littéraire » par celle de « patrimoine lettré ». Enfin, pour maintenir ouvert le débat sur le sens de l'héritage et de sa passation, Martine-Emmanuelle Lapointe rappelle comment la notion de patrimoine renvoie à un legs de « questions » ou d'« interprétations fuyantes et contradictoires » qui conduisent bien au-delà de l'héritage matériel (p. 200); les notions de transmission, de promesse et de continuité ne seraient-elles pas, suggère-t-elle, constitutives de celle de patrimoine?

Le second ouvrage porte essentiellement sur le Montréal urbain comme territoire de recherche. Dirigé par Joanne Burgess et Paul-André Linteau, il offre le bilan des activités d'un laboratoire pluridisciplinaire où l'histoire occupe la position axiale. Le patrimoine fait ici figure de source, de cadre matériel, législatif et commémoratif, et même de terrain d'exploration pour les « humanités numériques ». Les quatre sections du livre renvoient à l'appropriation publique de l'archéologie (Pierre Desrosiers et Sophie Limoges), à l'emploi du patrimoine comme « voie d'accès au passé » (Paul-André Linteau, Harold Bérubé et Fernand Harvey), à la valorisation de l'histoire

(Joanne Burgess, Michèle Comeau et Alain Gelly) et à la modélisation numérique des vestiges (Nathalie Charbonneau, Anna Thirion, Robert Vergnienx et Léon Robichaud). On aura compris que le patrimoine est un thème commun aux activités du laboratoire, mais qu'il n'est pas problématisé comme un lieu d'hybridation disciplinaire. Le recueil propose néanmoins des réflexions originales. En abordant ce qu'il qualifie de « patrimoine de proximité » dans les régions du Québec, Harvey tisse des liens entre le rôle des élites sociales, des législations nationales et de l'historiographie locale dans l'évolution du rapport au passé. Vergnienx dévoile le rôle structurant des subventions, qui forcent les bénéficiaires à constituer des équipes pluridisciplinaires dans des arrimages improbables; dans les exemples qu'il donne, l'archéologie est mise en rapport avec l'innovation technologique pour produire une imagerie utilisée dans la valorisation des vestiges.

À la recherche d'un paradigme

Les deux ouvrages témoignent de la récente maturation des études patrimoniales à l'université et conduisent à cette question fondamentale abordée plus haut : pourquoi le patrimoine culturel, reconnu et institutionnalisé par une loi québécoise depuis près d'un siècle, n'a pas encore été « disciplinarisé »? Les conditions semblent pourtant en place. Cause ou effet de l'usage inflationniste de la notion, le patrimoine est maintenant ancré dans l'esprit du public et permet d'intellectualiser le rapport de la société au temps². Depuis la formulation des recommandations du groupe-conseil Arpin en 2000 (*Notre patrimoine, un présent du passé*) et l'adoption au Québec d'une nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) en 2011, il est reconnu comme un lieu de convergence disciplinaire. La création de deux instituts, de chaires de recherche et de programmes universitaires dédiés au patrimoine et à la muséologie a provoqué une offre et une

² Diane Vincent, « Le patrimoine rend intelligent », *Continuité*, n° 94 (automne 2002), p. 56-57, [En ligne], [https://www.erudit.org/fr/revues/continuite/2002-n94-continuite1055168/16256ac/] (20 septembre 2019).

demande d'expertises pluridisciplinaires sur le terrain. Toutefois, le rapprochement des disciplines piétine. De l'avis de Hébert et de Goyette, le problème est peut-être dû à l'absence d'un paradigme unificateur (p. 15). Est-ce que l'étude du processus de patrimonialisation, plutôt que celle du patrimoine comme sélection de vestiges à conserver, ne pourrait pas être un moyen de sortir de cette impasse? Fourcade (p. 148) et Thuot (p. 154) signalent cette avenue, non sans relever, dans le cas d'Arvida, le piège d'une construction de la mémoire truquée par un impératif de visibilité commémorative. On peut comprendre la réticence des universitaires à se laisser entraîner dans le jeu de l'instrumentalisation politique.

De lois, de règlements et d'espèces sonnantes

Expression du bien commun, la patrimonialisation se termine habituellement par une protection juridique, qui, elle-même, comprend une gradation d'obligations, de moyens et d'instances décisionnelles. Les lois et les règlements servent de leviers pour contraindre les propriétaires du patrimoine à préserver l'intégrité des biens dont ils ont la garde. Le débat sur le patrimoine n'est pas que théorique, mais se tient aussi et surtout sur le terrain concret des permis de démolition, de construction, de la disposition des biens culturels, de leur privatisation ou de leur étatisation, etc. Il est remarquable que, dans les deux recueils, la question ne soit abordée que lorsqu'on parle d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, d'un point de vue macroscopique. Pourtant, comme l'explique Nathalie Lewis, « [c]'est autour du droit [...] que s'est cristallisée la notion de "patrimoine" » (p. 107), et c'est en conséquence du problème de leur préservation et de leur transmission que même les biens culturels non monumentaux tels que les bâtiments, les mobiliers, les œuvres ou objets d'art et les documents papier ont été inclus dans la notion dès son apparition.

La question législative n'est pas anodine. D'une part, la protection juridique fait entrer dans un même sanctuaire les grands et les petits

biens culturels. On peut s'attendre à ce que la définition du patrimoine dans la LPC elle-même serve de guide pour toute compréhension du patrimoine. L'ennui, c'est que dans la LPC, on ne trouve que cette définition tautologique : est patrimoine... ce que la LPC protège. Libre au public, par conséquent, de considérer comme patrimoine tout ce qu'il voudra hors d'une protection. En somme, la pédagogie et la bataille pour le patrimoine, au sens large, relèvent des acteurs sociaux. C'est ici que les universités ont un rôle à jouer : montrer que la notion de patrimoine reflète un système complexe et qu'elle s'appuie sur des fondements anthropologiques, historiques et juridiques, lesquels débouchent sur des valeurs et des critères partagés, lesquels à leur tour entraînent des formes de protection juridique variables.

D'autre part, la protection juridique est incomplète sans conséquence financière : il faut trouver des moyens non seulement de protéger, mais aussi de documenter et de diffuser. Or, le public hésite à investir dans le patrimoine sans la garantie d'un dividende concret ou symbolique. La recherche universitaire ne devrait-elle pas consacrer quelques efforts pour situer le concept de valorisation socioéconomique dans l'ensemble de l'écosystème patrimonial?

Retour au point de départ : le patrimoine comme discipline?

Évoquer la place du patrimoine à l'université nous met en présence de deux inachèvements : 1) la création d'un concept commun pour extraire le patrimoine de sa gangue et lui donner une identité propre; 2) la réalisation de ce concept dans une discipline reconnue. Pour l'instant, territoire de collaboration entre les disciplines, le patrimoine pourrait être l'objet de connaissances partagées et aspirer à émerger comme une discipline nouvelle, une intuition exprimée par Hébert et Goyette. La naissance très récente de la muséologie (à l'échelle du temps universitaire) montre que l'opération est possible, puisque l'État, les universités et les musées sont parvenus à s'allier. Mais l'institutionnalisation de la discipline patrimoniale sera difficile,

elle aussi, étant donné l'hostilité ou la concurrence de ses consœurs. Pour se tailler une place parmi les autres disciplines, il faut en effet manifester beaucoup d'indiscipline.

— *Patrice Groulx*
Université Laval

François Deschamps. « *Les ennemis français de la race anglaise* » : les lettres d'Adam Thom au gouverneur en chef des Canadas (1836), présentation, notes et annexes par François Deschamps, Québec, Éditions du Septentrion, 2019, 314 p.

Dans cette édition française des *Anti-Gallic Letters* d'Adam Thom (édition anglaise : Baraka Books, 2016), François Deschamps, doctorant en histoire à l'Université du Québec à Montréal, présente un document crucial pour saisir le climat politique violent du milieu des années 1830 au Bas-Canada. Écossais d'origine qui immigre à Montréal en 1832, Thom devient, en 1835, rédacteur en chef du *Montreal Herald*. Dans les pages de ce quotidien ultratorty, il adresse, entre septembre 1835 et janvier 1836, une série de lettres incisives à lord Gosford, nouveau gouverneur en chef des Canadas chargé d'y enquêter sur certains problèmes sociopolitiques. Composé d'une soixantaine de missives, ce corpus est reproduit à 85 % dans cette édition française. Deschamps en a exclu quelques-unes pour éliminer certaines redites. Cela se comprend. Regret bien personnel : une lettre portant spécifiquement sur le régime seigneurial (xv), sujet plutôt épars dans l'ensemble du volume, a été écartée de la sélection finale. Le lectorat intéressé par les lettres qui n'ont pas été retenues, neuf au total, pourra se rabattre sur le document original disponible en anglais sur *archive.org*. De plus, pour ceux et celles qui possèdent l'édition anglaise, sachez que le paratexte, par ailleurs excellent, diffère quelque peu dans sa structure. La plus grande partie de l'introduction de 2016 se retrouve notamment dans une série d'annexes.

Appréhendons le contenu. Parmi les caractéristiques de l'ultratortisme montréalais illustré par les *Lettres anti-françaises* se trouve l'opposition systématique au « projet d'émancipation politique